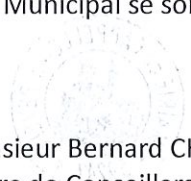


COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

**SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2020
CONVOCATION DU 12 NOVEMBRE 2020**

Le 21 novembre 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappel-en-Pévèle.


Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Madame Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°44/2020

**Autorisation de signer un avenant à la convention visant la transmission électronique des actes
au représentant de l'État (i-connect).**

La commune de Cappel-en-Pévèle a adhéré au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission des actes dont le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est coordonnateur.

Une convention fixant les modalités de transmission a été signée entre la commune de Cappel-en-Pévèle et la Préfecture pour les actes soumis au contre de légalité.

La commune met en place un parapheur électronique. Il est donc nécessaire de se mettre en conformité avec les procédures de télétransmission avec la préfecture au travers d'un avenant.

Par conséquent, il est proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuve l'avenant et autorise le Maire à signer la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 25/11/2020

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 25/11/2020